

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉ RAT

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin, à 19 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé
au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en
session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale
LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par
madame le maire de ladite commune, le 20 juin 2023.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 23
Votants : 28

Date de l'affichage de la
convocation :

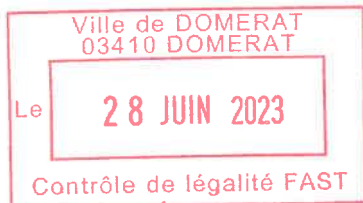
20 juin 2023

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

29 juin 2023

OBJET : Demandes de
subventions auprès de
l'Etat au titre de la DETR
et du Fonds Vert.

230627-09



Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mmes.
JOUANNIN..PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs
LIMOGES..HAMELIN..MALBET..Mmes DELERIS..
COULANGEON..BERRUER..Mr LACAUX..Mme LAFAYE..
Mrs PINHEIRO.OSTERTAG..Mme DUCEAU..Mrs
RICHOUX..DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..AURAT..
CLEMENSAT.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mr BOY à Mme
JOUANNIN, Mme FAUCHARD à Mme LESCURAT, Mr
LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme MATHIAUD à Mme
DUCEAU, Mr DEQUAIRE à Mme CLEMENSAT.



Le procès-verbal de la séance du 2 mai 2023 est approuvé
(date de publication : 29 juin 2023).



L'assemblée, à l'unanimité, autorise madame le maire à
inscrire ce point en urgence à l'ordre du jour.

A/ ⇒ DETR - Rénovation des toilettes publiques

Les toilettes publiques installées sur la place Bacchus
nécessitent aujourd'hui une rénovation complète afin d'offrir à
la population, via un équipement automatisé, un accès
permanent à des commodités propres et en bon état. Cette
opération permettra d'offrir des sanitaires accessibles tant
pour les manifestations de forte affluence (manifestations
culturelles et festives notamment) que pour les utilisations
récurrentes comme le marché de plein vent et contribuera
ainsi de fait à l'attractivité du centre-bourg.

Le coût estimatif s'élève à 55 500 € HT et les travaux sont
programmés à l'automne 2023.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter un soutien financier auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023, dans le cadre du dispositif « bâtiments et équipements communaux ». Le taux de financement est de 35 % du montant hors taxe des travaux subventionnés.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Charges	Montant HT	Produits	Montant HT
Rénovation toilettes publiques	55 500 €	DETR (35%)	19 425 €
		Autofinancement	36 075 €
Total	55 500 €		55 500 €

B/ ⇒ Fonds Vert – Etude rénovation énergétique de bâtiments

En sus des prescriptions imposées par le décret « Tertiaire » n° 2019-771 du 3 juillet 2019 en termes d'obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire (au moins 40 % en 2030 puis au moins 50 % en 2040 et enfin au moins 60 % en 2050), la récente crise énergétique avec la hausse considérable du coût des énergies a souligné la nécessité d'amplifier encore la mise en œuvre de toutes les mesures de nature à diminuer la consommation d'énergie.

A ce titre, la rénovation énergétique des bâtiments s'impose comme une priorité, tant par les gains attendus que par la capacité à mettre en œuvre les travaux correspondants à une échéance de court terme

La ville de Domérat souhaite dans un premier temps consacrer ses efforts sur 4 bâtiments de son patrimoine que sont :

- L'école Françoise-Dolto
- Le gymnase – Cosec,
- L'espace Jean-Desgranges,
- Le centre Albert-Poncet.

Le choix de retenir ces quatre équipements a été opéré en raison :

- D'une part des caractéristiques de leur isolation actuelle, qui permettent d'augurer des gains de consommation énergétique plus importants que dans d'autres bâtiments de consommation peut-être équivalente mais mieux isolés,
- D'autre part des publics accueillis et des activités dispensées, qui nécessitent une attention soutenue afin de prémunir les usagers du lieu des risques de forte variation de la température intérieure et des chaleurs importantes.

Tel est bien le cas :

- pour l'école Françoise-Dolto, qui est l'une des écoles maternelles les plus importantes du département (7 classes – 150 élèves),
- pour le gymnase – Cosec, utilisé quotidiennement par les élèves du collège Louis-Aragon (300 élèves)
- pour l'espace Jean-Desgranges, qui accueille les centres de loisirs chaque mercredi, chaque période de petites vacances scolaires et pendant l'été (plusieurs centaines d'enfants accueillis à l'année),
- pour le centre Albert-Poncet, lieu récurrent des activités déployées par les associations de personnes âgées et certaines associations sportives.

.../...

La ville de Domérat souhaite aujourd'hui faire réaliser un audit énergétique et thermique de ces bâtiments, afin de mesurer leur efficacité énergétique et d'établir la liste des préconisations, bâtiment par bâtiment, à mettre en œuvre pour diminuer leur consommation et améliorer leur confort. Cette prestation permettra, à partir d'une analyse détaillée des données des bâtiments, d'établir des propositions chiffrées et argumentées de programmes d'économie d'énergie cohérents avec l'ensemble des textes relatifs à la transition énergétique.

Les scénarios qui seront proposés présenteront les exigences suivantes (à minima pour les bâtiments assujettis au dispositif éco-énergie tertiaire – obligation issue de la loi Elan du 23 novembre 2018) :

- Scénario 1 : scénario à faible investissement,
- Scénario 2 : un gain minimum de 40% d'économie d'énergie finale tous usages confondus,
- Scénario 3 : un gain minimum de 50% d'économie d'énergie finale tous usages confondus,
- Scénario 4 : un gain minimum de 60% d'économie d'énergie finale tous usages confondus.

Pour chaque solution seront évalués le niveau d'investissement, les économies attendues et le temps de retour des investissements (TRI). Ces études économiques seront présentées en coût poste par poste et global. Il s'agira de définir une analyse financière programmée sur un échéancier prospectif de plusieurs années, et de définir les inter-réactions entre les travaux proposés.

En termes de programmation des travaux qui devront suivre les résultats de l'étude énergétique, il est proposé de retenir le principe d'un engagement des premiers travaux dès l'année 2024 et de prévoir une tranche de travaux annuelle sur les 5 exercices budgétaires suivants. La programmation précise sera affinée et confirmée au regard des arbitrages rendus sur les investissements proposés au terme de l'audit énergétique et thermique.

Le coût estimatif de l'étude s'élève à un montant de 11 700 € HT et sa réalisation est prévue programmée sur le troisième trimestre 2023.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter un soutien financier auprès de l'Etat au titre du « Fonds Vert ». Le taux de financement est de 80 % du montant hors taxe de l'étude.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Charges	Montant HT	Produits	Montant HT
Etude rénovation énergétique de bâtiments	11 700 €	Fonds Vert (80 %)	9 360 €
		Autofinancement	2 340 €
Total	11 700 €		11 700 €

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver les plans de financement de ces opérations, tels que présentés ci-dessus,
- D'autoriser madame le maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat et à signer toute pièce relative à cette affaire.

.../...

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE les plans de financements des opérations ci-dessus décrites et
AUTORISE madame le maire à solliciter les subventions correspondantes et à
signer toute pièce relative à cette affaire.



Pascale L'ESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au
registre,

Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance,

Date de publication sur le site internet : 29/06/2023